

Q. Eh ! bien, quelle objection avez-vous contre eux, de plus que contre d'autres citoyens ? Travaillent-ils à meilleur marché ?—S'ils travaillent à plus bas prix, c'est très peu. Et la preuve, ce sont les gages qu'ils reçoivent, et qu'ils peuvent toujours obtenir.

*Par M. Brooks :—*

Q. Dites-vous qu'ils peuvent toujours obtenir des gages presque aussi élevés que les blancs ?—Bien proche aussi élevés.

Q. S'il en est ainsi, est-il préférable, pour la Colombie-Britannique, d'avoir cette classe de gens comme journaliers ou d'y attirer les travailleurs blancs ?—En règle générale, je suppose que les travailleurs blancs sont préférables.

Q. J'ai cru comprendre par ce qu'ont dit ici quelques-uns des témoins, qu'il y avait une différence notable entre le taux des gages payés aux chinois et de ceux payés aux blancs, et que c'était l'une des raisons pour employer les premiers.—J'ai entendu cela aussi ; mais au meilleur de ma connaissance, cette différence n'existe pas.

Q. A quelle distance de Victoria résidez-vous ?—A environ 300 milles.

Q. Dans l'intérieur ?—Oui.

Q. Employez-vous des chinois comme journaliers ?—Je n'en emploie pas.

Q. Pourquoi n'employez-vous pas la main-d'œuvre chinoise ?—Parce que je trouve que je puis avoir des blancs pour les travaux ordinaires aux mêmes gages que les chinois, et je préfère avoir des blancs.

Q. Et quand vous ne pouvez pas avoir des blancs, vous employez des indiens ?—Oui, indubitablement. Les indiens sont toujours sous la main et vous pouvez toujours les avoir quand il est nécessaire. Ils sont dans le voisinage et je puis avoir les services d'un seul ou d'une douzaine, s'il arrive que j'en aie besoin, en aucun temps.

Q. Alors, dans l'intérieur, il vous serait aussi dispendieux d'avoir des travailleurs chinois que d'employer des blancs ?—Oui ; je le pense.

Q. Leurs gages ne sont pas aussi élevés dans les villes plus considérables ?—Non pas tout à fait aussi élevés. Ils travaillent certainement pour un peu moins que les blancs.

Q. En général, les chinois amassent-ils quelques biens chez vous—je veux dire quelques biens imposables ?—Oui ; ils ont quelques biens mobiliers ; un grand nombre d'entr'eux ont des chevaux, des fonds de commerce, etc.

Q. Ces biens sont-ils imposés ?—Oui, il y a une taxe sur les biens meubles,—une taxe provinciale.

Q. En général, placent-ils leur argent sur des biens ou le gardent-ils en espèces ?—Je ne pense pas qu'ils en placent beaucoup sur des biens.

Q. En général, sont-ils habitants des villes ou seulement ce qu'on appelle des résidents qui n'y vivent que temporairement ?—En général, ils y vivent temporairement ?

Q. N'est-ce pas là leur idée,—qu'ils n'y vont que pour un temps ?—Cela peut être—exactement comme c'est l'idée de tous les étrangers arrivant dans un pays nouveau.

*Par M. Trow :—*

Q. Est-ce une population nomade, se transportant d'une place à l'autre dans la province ?—Ils voyagent beaucoup d'une partie de la province dans une autre.

Q. Pourquoi ?—En quête d'ouvrage.

Q. Dans la saison de pêche, ils se rendent aux districts où elle se fait ?—Je ne sais rien sous ce rapport, de ma connaissance personnelle ; mais j'ai été informé que sur la rivière Fraser où se fait la pêche au saumon, ils travaillent en grand nombre. Ils y viennent généralement du territoire des États-Unis.

Q. De sorte qu'il n'y en a pas parmi ceux-là qui demeurent permanemment dans le pays ?—Un certain nombre d'entr'eux sont permanents,—mais je pense que le plus grand nombre vient des États-Unis, suivant mes informations.

*Par M. Brooks :—*

Q. Votent-ils—prennent-ils aucune part aux affaires publiques ?—Pas maintenant, ils n'ont pas droit de vote.